

COMMUNE DE FELDBACH

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FELDBACH DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025 (JEUDI)</p>

Régulièrement convoqué le 16 avril 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de FELDBACH, le 24 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Mme Sylvie RENGHER, Maire.

Préalablement à la tenue de la réunion du conseil municipal, s'est tenue une réunion de présentations et de réflexion sur le projet de travaux et de réaménagement du bâtiment de la mairie avec le cabinet d'architecte MUNCK.

Présents :

M SENGELIN Christophe

Mmes DATTLER Marguerite, GASSER Ivonne, MEDUS Dominique et VETTER Myriam

Secrétaire de séance : Mme VETTER Myriam

Excusés représentés :

M. STOESSEL Sébastien procuration à Mme RENGHER Sylvie, M. BENACHI Damien procuration à Mme GASSER Ivonne et Mme JAEGY Caroline procuration à Mme DATTLER Marguerite

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et procède immédiatement à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire », il est proposé à l'assemblée de désigner Madame VETTER Myriam comme secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée désigne Madame VETTER Myriam comme secrétaire de séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19.03.2025

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Madame le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. PROJET DE TRANSFORMATION MAIRIE : CHOIX DU BUREAU POUR LA MISSION SPS

Dans la cadre du projet de transformation du bâtiment de la mairie, il incombe à la commune en tant que maître d'ouvrage du chantier de mettre en place, dès la phase de conception du projet, une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS), lorsque plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants interviennent sur ce chantier.

Le rôle de la coordination SPS est de :

- Prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives
- Prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives

Quatre bureaux ont été consultés et ont établi une proposition :

- CSPTS REININGUE pour un montant TTC de 1 942.80€
- APAVE Mulhouse pour un montant TTC de 3 580.80€
- DEKRA pour un montant TTC de 3 840.00€
- SOCOTEC pour un montant TTC de 4 620.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE de confier la mission SPS au Cabinet CSPTS Reiningue ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat

4. SERVITUDE SUR DOMAINE PUBLIC RUE DE L'EGLISE

Madame le Maire expose qu'il convient de procéder à la signature d'une convention afin d'autoriser le passage sur domaine public d'une partie d'une canalisation d'assainissement desservant la propriété de Monsieur et Madame BÜRGY Louis, demeurant au 1 rue de Riespach - 68640 FELDBACH.

Les travaux consistent en l'installation d'une canalisation d'assainissement passant en partie sur le domaine public pour une superficie de 6 m² environ, rue de l'église au droit de la **parcelle cadastrée en section 01 sous le numéro 125**, canalisation nécessaire à la mise en conformité de l'assainissement de la propriété de Monsieur BÜRGY Louis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

VALIDE la convention établie

DONNE tout pouvoir à Madame Le Maire pour signer cette convention.

5. DECLASSEMENT POUR CESSION DES PARCELLES CREEES DOMAINE PUBLIC RUE DES VERGERS

Madame le Maire expose qu'il convient de modifier la délibération établie en date du 19 mars 2025 concernant une **régularisation d'alignement rue des vergers, au droit des parcelles cadastrées en section 02 sous le numéro 298, propriété de M.HOFFARTH Dylan et Mme GREINER Alexia, en section 02 sous le numéro 293, propriété de M. et Mme JAEGY Frédéric.**

En effet, il convient de procéder à un déclassement de ces parcelles du domaine public vers le domaine privé de la Commune.

Madame le Maire expose qu'il convient de procéder à une régularisation d'alignement rue des vergers, au droit des parcelles cadastrées rue des Vergers en section 02 sous le numéro 298, propriété de M. HOFFARTH Dylan et Mme GREINER Alexia en section 02 sous le numéro 293, propriété de M. et Mme JAEGY Frédéric. Cette régularisation permet de rétablir une nouvelle limite le long de la rue. Les futurs acquéreurs s'engagent à entretenir à leurs entiers frais la bande de terrain.

Il convient de faire établir un nouvel arpentage, de déclasser les parcelles du domaine public vers le domaine privé de la Commune, de procéder à un enregistrement au cadastre et au Livre Foncier et d'établir un acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession des parcelles ci-dessus à l'euro symbolique ;

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder au déclassement des parcelles de terrain rue des vergers, détachées du domaine public afin de permettre l'alignement au droit des parcelles section 02 numéros 298 et 293 ;

DONNE tout pouvoir à Madame Le Maire à cette fin pour entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment pour signer les actes authentiques de vente à intervenir chez Maître Mary STUDER, Notaire à HIRSINGUE (68640), 15 Rue du Général de Gaulle ;

PRECISE que les frais seront à la charge des acquéreurs.

6. CC SUNDGAU : SIGNATURE NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la **Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).**

La CTG est une démarche partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...).

La CTG signée de 2021 à 2024 a pris fin et son renouvellement est prévue sur la période de 2025 à 2029.

Suite à la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire, les partenaires (CAF - MSA- CCS et autres acteurs de terrain) ont élaboré conjointement un plan d'actions pluriannuel pour le renouvellement de cette convention.

Ainsi la CTG permet de mobiliser toutes les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions dans les politiques publiques mises en œuvre en direction des citoyens.

En signant la CTG, la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

Le plan d'action se décline sur 3 axes et comporte 12 fiches actions :

Les 3 axes retenus sont :

Axe 1 : Se lier, se relier pour mieux relayer.

Avec pour objectif de créer un réseau solide entre les acteurs du territoire pour améliorer la communication et la coopération.

Axe 2 : Renforcer les services aux familles sur le territoire

Avec pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des services destinés aux familles.

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels PEEJ

Avec pour objectif de soutenir les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes pour améliorer la qualité de leurs interventions.

Pour chaque axe plusieurs actions ont été défini :

Pour l'axe 1 :

- Action 1 : Repérer/Orienter les difficultés
- Action 2 : renforcer le lien social pour bien vivre ensemble dans le Sundgau
- Action 3 : consolider le Réseau Parentalité

Pour l'axe 2 :

- Action 4 : Bouge dans le Sundgau : Propositions en faveurs des Ados
- Action 5 : Stratégie d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- Action 6 : Consolider l'Offre d'accueil périscolaire
- Action 7: Guider et soutenir les jeunes dans leur parcours
- Action 8 : Soutenir les parents sundgaviens

Pour l'axe 3 :

- Action 10: Innover et adapter les accueils aux enjeux actuels
- Action 11 : Promotion des métiers de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse
- Action 12 : Faire connaître et structurer la CTG

Chaque action est déclinée en « fiche action » rédigée sur la base du diagnostic partagé, reprenant les enjeux, le descriptif de l'action, les partenaires mobilisables et le calendrier.

Des référents pilotes (les chargés de coopération CTG) veilleront à la mise en œuvre des actions en lien avec des partenaires. Des indicateurs seront identifiés afin de permettre une évaluation permanente du dispositif.

Éléments budgétaires

L'aide financière de la CAF reste identique à celle de la 1ère CTG.

Les montants ci-dessous concernent les aides perçues en 2024 par les organismes gestionnaires de services ou de structures, destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles pour l'ensemble du territoire (CCS et autres opérateurs).

Prestation de service	1 090 000,00 €
Bonus Territoire	765 000,00 €
Chargés de Coopération	74 400,00 €

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) validée à l'unanimité par le conseil du 27 février 2025, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sollicite l'engagement de tous les maires de la CCS pour la signature de cette convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

7. SISJA : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la requête du SISJA, Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien, qui propose aux élèves un enseignement bilingue allemand au sein du Pôle Scolaire de FERRETTE. Actuellement, 67 élèves hors SISJA y sont scolarisés, dont 2 élèves de FELDBACH.

Le SISJA évoque que « le coût structurel de l'enseignement bilingue est un fardeau important pour les petites communes et pour celles qui accueillent les sites bilingues », et sollicite une participation financière des communes hors SISJA afin de répartir cette charge.

Sur la base des dépenses 2023-2024, le coût moyen par élève a été calculé à 862,55 €, sur lesquels le SISJA sollicite un financement de 450 € par élève et par année par la commune de résidence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

RESPECTANT le choix des parents sur le lieu de scolarisation de leur(s) enfant(s) ;

MAIS CONSIDERANT les importants efforts financiers, matériels et humains mis en œuvre pour l'école du RPI Riespach-Feldbach-Bisel ;

REFUSE de procéder à la mise en paiement des participations demandées par le SISJA.

Pour rappel, la participation annuelle de la Commune de FELDBACH au regroupement scolaire Riespach-Feldbach-Bisel s'élèvera pour 2025 à 41 431.-€ (40 773.-€ en 2024, 44 615.-€ en 2023 et 46 016.-€ en 2022).

8. DIVERS

- Arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie et modification des futurs horaires d'ouverture au public.
- 17 mai 2025, préparation de la journée citoyenne, le programme et les bulletins d'inscription vont être distribués aux habitants.
- Compte-rendu de l'assemblée générale du SIGFRA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch).
- Point sur la campagne de lutte contre le frelon asiatique et sur le recensement de sa présence sur notre territoire.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Madame Le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire, Sylvie ROUGER



Le secrétaire, Myriam

Vetter

